

Date de publication / Date of publication : **09/05/2023**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Virginie COSTE-CHAREYRE, directrice du département Gestion financière des concours, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du département Gestion financière des concours visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie COSTE-CHAREYRE, directrice du département Gestion financière des concours, délégation est donnée à Madame Christine VALENCE, responsable de la division Gestion des engagements financiers, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du département Gestion financière des concours visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 5 mai 2023  
En un exemplaire original

**Le directeur général**  
**Rémy RIOUX**